



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
1er novembre 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 octobre 2004, à 15 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Point 83 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 83 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*) (A/59/80-E/2004/61, A/59/80/Corr.1-E/2004/61/Corr.1, A/59/115 et A/59/155-E/2004/96)

b) Système financier international et développement (*suite*) (A/59/218)

c) Crise de la dette extérieure et développement (*suite*) (A/59/219)

1. **M. Massieu** (Mexique) dit que les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement ont reconnu qu'il était nécessaire de réformer l'architecture financière internationale pour garantir la transparence et renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition. Bien que les activités de surveillance du Fonds monétaire international (FMI) aient permis d'accroître la transparence, beaucoup reste encore à faire pour que ces pays participent aux prises de décisions concernant l'économie internationale.

2. L'Organisation des Nations Unies a son rôle à jouer en aidant le système financier international à évoluer pour renforcer les flux de capitaux vers les pays en développement et atténuer les impacts négatifs du transfert net des ressources entre pays en développement et pays développés. Tous les membres de l'alliance forgée à Monterrey – pays en développement, pays développés, banques multilatérales et autres parties prenantes – doivent étudier la marche à suivre pour augmenter les flux d'investissements étrangers directs (IED) et améliorer le climat général d'investissement. Le rapport de la Commission sur le secteur privé et le développement contient plusieurs recommandations utiles à ce propos.

3. Au niveau multilatéral, le Mexique a apporté 40 millions de dollars en droits de tirage spéciaux (DTS) pour aider à financer les prêts conditionnels consentis par le FMI. Il participe également à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) de la Banque mondiale. Au niveau bilatéral, le Mexique a restructuré la dette de certains pays d'Amérique centrale à des conditions très favorables. Comme cela a été souligné à la Conférence internationale sur le financement du développement, l'allégement de la dette extérieure est indispensable pour que les pays concernés puissent parvenir au développement durable. Les créanciers et les débiteurs

partagent donc la responsabilité de renforcer les mesures requises pour atténuer le fardeau de la dette, voire l'annuler.

4. **M. Musambachime** (Zambie) précise que la dette extérieure continue d'absorber une grande partie du revenu national des pays en développement, en particulier des pays les moins développés. La Zambie se félicite des recommandations concernant la gestion de la dette contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/59/219). Mais il est par ailleurs préoccupant que la dette extérieure totale des pays en développement ait augmenté d'environ 95 milliards de dollars en 2003. L'augmentation de l'endettement privé en Afrique subsaharienne, en Europe orientale et en Asie centrale a également contribué à faire progresser la dette à long terme dans ces régions. La Zambie, comme les autres pays en développement et pays en transition, n'a été épargnée ni par la détérioration du ratio de la dette aux exportations et du ratio du service de la dette aux exportations ni par le déclin du revenu national brut.

5. Bien que la Zambie n'ait pas atteint le point d'achèvement, le pays a fait des progrès en parvenant au stade de l'allégement provisoire et espère pouvoir bénéficier de l'intégralité de l'allégement pouvant être accordé au titre de l'Initiative PPTE d'ici la fin de 2004. Le gouvernement a également pris des mesures pour assurer la viabilité de l'endettement, stimuler la croissance économique à long terme et diminuer la pauvreté, conformément aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui préconisent d'augmenter les budgets alloués aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé. La Zambie, contrainte de trouver un équilibre entre le service de la dette extérieure et la poursuite des objectifs définis dans les documents susmentionnés – deux conditions à remplir pour pouvoir atteindre le point d'achèvement –, a dû réduire ses investissements dans les infrastructures et les moyens de production.

6. Les cadres macroéconomiques et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté du FMI ne sont pas suffisamment axés sur la croissance et la réalisation nationale des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils font une place trop grande à la réduction de l'inflation, au contrôle des taux d'intérêt et des taux de change. Les institutions financières internationales doivent revoir leurs politiques de prêt et multiplier les consultations, tout particulièrement avec

les pays à faible revenu, pour générer les ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation des Objectifs. La Zambie espère que les dons pour des projets précis accordés aux pays ayant atteint le point d'achèvement se poursuivront et augmenteront. Elle demande à la communauté internationale à proroger l'Initiative PPTE.

7. Les récentes analyses de la structure de la dette extérieure ne prennent pas en compte certaines variables comme les exportations, les importations, le montant des flux de capitaux non générateurs d'endettement – entre autres aide publique au développement (APD) et investissements étrangers directs (IED) –, les sorties de capitaux dues au transfert des profits, les structures de production, les taux de change réels, le rendement des investissements, les recettes fiscales et le produit des exportations. La mobilisation des ressources et le financement de la dette doivent toujours refléter les stratégies et les politiques nationales de développement. La dette extérieure reste un obstacle au développement socioéconomique. Il faut trouver des solutions durables pour alléger le fardeau de la dette, y compris envisager une radiation.

8. **M. Rahman** (Malaisie) rappelle que la crise financière asiatique de 1997 a clairement démontré la vulnérabilité des pays en développement et les déséquilibres dangereux existant au niveau de l'économie mondiale. Les pays en développement ont appris, en payant le prix fort, que le système financier international n'est pas conçu pour protéger les petits pays émergents à économie de marché économiquement vulnérables et ne disposant pas de capacités institutionnelles suffisantes. La Malaisie, devant les conséquences des activités des acteurs non ou mal réglementés, a demandé à plusieurs reprises avec d'autres pays en développement, une réforme de l'architecture financière internationale en vue d'obtenir une meilleure protection et une assistance renforcée. Cependant, ces appels sont restés largement ignorés par les responsables du système. Les efforts déployés pour mettre un frein aux activités de spéculateurs ont déçu les espoirs des pays en développement.

9. Une réforme approfondie de l'architecture financière internationale est indispensable. Comme le précise le rapport du Secrétaire général, il faut insister sur la prévention des crises. Le FMI doit non seulement assurer sa fonction de surveillance des pays en développement, mais également surveiller plus

étroitement les politiques des pays développés. Il est également nécessaire de garantir l'obligation de divulgation et la transparence du marché, en particulier en ce qui concerne les fonds de couverture. Le FMI devrait attacher moins d'importance à la transparence et donner la préséance à son rôle de conseiller confidentiel. Il doit assumer la responsabilité des conseils d'orientation qu'il donne aux pays membres. On a beaucoup insisté jusqu'ici sur le renforcement de la transparence dans le secteur public. Il faut aussi améliorer la qualité de l'information fournie par le secteur privé. La Malaisie note avec satisfaction les progrès réalisés pour garantir la transparence des activités des fonds à fort effet de levier, des agences de rating et des places bancaires extraterritoriales.

10. La Malaisie met actuellement en place un système fondé sur le jeu du marché qui permettra de réglementer les activités des marchés de capitaux et d'assurer l'application consistante des règlements par les institutions et les acteurs engagés dans ce type d'activités. Les mesures prises pour réformer le système financier national n'ont pas encore abouti à la stabilité financière. Il faut aussi que les institutions financières internationales coopèrent. La réforme de ces institutions est nécessaire pour permettre la participation renforcée, élargie et plus équitable des pays en développement aux prises de décisions et à la définition des politiques de portée économique internationale.

11. **M. Rana** (Népal) considère comme des signes encourageants l'adoption des politiques macroéconomiques positives ayant contribué à relancer la croissance économique et la décision prise par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), après l'échec des négociations de Cancún, de prévoir, dans le programme de travail de Doha, un cadre pour les futurs pourparlers sur la libéralisation du commerce. Cependant, la croissance économique mondiale reste menacée. De nombreux pays souffrent d'un grave déficit budgétaire; les politiques fiscales varient beaucoup de pays à pays et les flux financiers continuent de vulnérabiliser les pays en développement.

12. Les dispositions financières internationales actuelles ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts et des problèmes des pays en développement. La communauté internationale doit s'engager sincèrement à aider les pays en développement à réaliser les Objectifs du Millénaire, y compris par le

biais de l'APD. Les mesures prises ces dernières années pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement restent insuffisantes. L'Initiative PPTE doit disposer de fonds appropriés pour pouvoir fonctionner correctement et être élargie à tous les pays les moins avancés.

13. Les pays les moins avancés sont marginalisés et confrontés à l'analphabétisme, la faim et le chômage. Sans une aide généreuse de la communauté internationale, ils ne pourront pas briser le cercle vicieux de la pauvreté. La communauté internationale, y compris les pays en développement de transit, doit aider les pays en développement sans littoral à surmonter les difficultés liées à leur situation géographique particulière en appliquant le Programme d'action d'Almaty. Le Népal a besoin d'une aide extérieure pour appliquer son programme de développement national axé sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois ainsi que le Programme d'action de Bruxelles.

14. Il faut procéder de toute urgence à la radiation de la dette. Les pays en développement doivent pouvoir mobiliser plus de ressources pour accélérer leur développement. Le Népal appuie la création de mécanismes de financement novateurs pour favoriser une croissance économique durable dans les pays en développement.

15. **M. Mushy** (République-Unie de Tanzanie) précise que certains pays en développement ont pris des mesures pour privatiser, pour libéraliser le commerce et pour mettre en place des bureaux anticorruption. Ces réformes ont permis une relance de la croissance. C'est ce qui s'est passé en Tanzanie. Entre 1997 et 2002, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) a oscillé entre 3,3 et 6,2 %. Le point d'achèvement fixé a été atteint en novembre 2001. Le pays a ainsi pu bénéficier d'un allègement de la dette d'une valeur actualisée nette de 2 milliards de dollars. Cet allègement, qui était indispensable, a permis au gouvernement d'investir dans le secteur social, y compris dans des programmes pour élargir l'accès des pauvres aux ressources en eau, à la santé, à l'éducation et à l'agriculture. Il a également permis d'obtenir l'appui budgétaire des donateurs.

16. En dépit de la stratégie appliquée par le gouvernement pour renforcer ses capacités de gestion de la dette, le surendettement s'aggrave et reste un grand obstacle au financement du développement.

Quarante-deux pour cent du budget national vont au service de la dette. Les ressources découlant de l'allègement de la dette accordé au titre de l'Initiative PPTE ont principalement servi à financer les secteurs d'assistance sociale, aux dépens des secteurs de la production et des infrastructures. Le gouvernement a été obligé de choisir entre le financement du développement et le service de la dette. La nécessité de recourir à l'emprunt, l'obligation de rembourser et le besoin d'investir dans le développement ont plongé la majorité des pays en développement dans un endettement chronique. L'intérêt composé et l'obligation de rembourser le principal mettent les pays économiquement fragiles dans la quasi-impossibilité de garantir la viabilité de leur endettement. Il est par conséquent urgent de trouver des solutions fiables, y compris d'envisager une remise de la dette.

17. **M. Elkoni** (Jamahiriya arabe libyenne) rappelle que le montant total de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition a augmenté de 4 % en 2003 et que le ratio de l'endettement total au revenu national brut n'a cessé de se détériorer en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. En dépit de l'Initiative PPTE, la dette reste un obstacle à la croissance pour les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire. Il est nécessaire d'augmenter les investissements étrangers directs, de mettre en place des mécanismes de financement et des projets novateurs pour générer l'emploi.

18. Il est également indispensable d'accorder, de toute urgence, un allègement ou une remise de la dette, tout particulièrement aux pays les moins avancés, et de réformer l'architecture financière internationale afin d'assurer la viabilité de l'endettement et la croissance des exportations des pays en développement et de rassembler les ressources, y compris les flux d'APD, requises pour le développement.

19. **M. Belkas** (Algérie) est d'avis que le système financier international doit contribuer à la bonne santé économique mondiale en favorisant le développement durable, une croissance économique soutenue et la réduction de la pauvreté et en facilitant la mobilisation organisée des ressources indispensables au financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux des capitaux internationaux, l'APD et les ressources résultant de l'allègement de la dette extérieure.

20. L'orateur, tout en se réjouissant de la reprise économique enregistrée par certains pays, s'inquiète des déséquilibres de cette relance qui sape les efforts soutenus déployés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté. Il est également préoccupé par l'augmentation des transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés qui sont liés au service de la dette et à l'augmentation des réserves de devises d'un certain nombre de pays. Les flux financiers ne renforcent pas l'assistance internationale pour le financement du développement conformément aux engagements pris au Sommet du Millénaire et à la Conférence internationale sur le financement du développement, mais vont plutôt dans le sens inverse, des pays en développement vers les pays développés. L'Algérie note avec préoccupation que les montants de l'IED et de l'APD restent très inférieurs aux engagements internationaux pris pour aider les pays en développement à assurer leur propre développement. Les pays en développement ont mis en oeuvre différentes mesures pour améliorer la divulgation de l'information ainsi que la réglementation et la surveillance des marchés financiers. Ils restent néanmoins extrêmement vulnérables aux crises économiques et aux cycles macroéconomiques internationaux.

21. La communauté internationale doit prendre des dispositions pour protéger ces pays des crises économiques, corriger les déséquilibres existant à l'échelle mondiale et assurer la coordination des politiques de développement à long terme. L'Algérie engage la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et le secteur privé à honorer les engagements pris dans différentes instances internationales, dont le Sommet du Millénaire et la Conférence internationale sur le financement du développement, pour alléger le fardeau des pays surendettés. Elle note avec satisfaction la décision de proroger l'Initiative PPTE prise par les institutions de Bretton Woods. La progression continue de l'encours total de la dette ces dernières années a failli condamner l'Initiative. L'Algérie se félicite de la mise en place du Programme de renforcement des capacités en matière d'analyse de l'endettement dans le cadre de l'Initiative PPTE. Cette assistance technique internationale aidera plus de 100 pays à mieux gérer leur dette extérieure.

22. Seule une décision collective, prise au niveau international, de tenir les engagements consistant à

alléger la dette, ou dans certains cas à la radier, et à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'APD permettra de résoudre le problème de la dette.

23. **M. Kogda** (Burkina Faso) est d'avis que les pays très endettés doivent avoir accès à de nouveaux types de ressources pour financer leur développement socioéconomique et la lutte contre la pauvreté. Les mécanismes mis en place par l'Union européenne et dans le cadre de l'Initiative PPTE n'ont permis ni de ramener l'endettement de nombreux pays à un niveau viable ni de réduire réellement la pauvreté.

24. Le problème de la dette extérieure ne peut être traité qu'au niveau national, par des politiques économiques et financières appropriées. La viabilité de l'endettement dépend étroitement de la performance économique nationale. Il faut donc renforcer l'aide aux pays africains de façon à attirer les capitaux privés et pallier ainsi le manque de ressources financières de l'État. Il est nécessaire d'assurer la stabilité politique et d'améliorer la gouvernance en mettant en place un système juridique et judiciaire impartial qui garantisse le respect des contrats et des accords pour encourager les investissements étrangers directs (IED). Le Burkina Faso a atteint le stade requis pour bénéficier des mesures prévues par l'Initiative PPTE en septembre 1997. Le pays, bien qu'ayant bénéficié d'un allègement de sa dette, reste très endetté et les ressources obtenues au titre de l'Initiative ne représentent qu'une part minime des crédits budgétaires.

25. L'orateur se range aux vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général (document A/59/219) et considère que l'application de l'Initiative pourrait être facilitée par une nouvelle simplification des conditionnalités grâce à des mesures convenues pour annuler les arriérés et réduire les ratios d'endettement. Les dons aux pays les plus pauvres devraient être augmentés.

26. **M. Sunaga** (Japon), abordant la question de la viabilité financière, dit que le Japon a pris note avec satisfaction des mesures prises récemment par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour préciser le cadre d'évaluation de la viabilité de l'endettement et améliorer l'analyse du secteur financier. Les pays en développement ne pourront lutter efficacement contre la pauvreté et parvenir au développement durable que s'ils assurent la viabilité de leur endettement. C'est pourquoi le Japon, qui est le premier créancier bilatéral, a pris des mesures pour

alléger les dettes de ces pays. Dans le cadre de sa participation à l'Initiative PPTE, il a largement réduit le montant de ses créances et procédé à la radiation de plusieurs dettes pour un montant global de 3 milliards de dollars. Il poursuivra ses efforts pour accélérer l'application de l'Initiative et renforcer la solidarité internationale à l'égard des pays surendettés en encourageant la participation des autres créanciers.

27. **M. Talbot** (Guyana), parlant au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le financement du développement pose de grosses difficultés aux petits pays à l'économie vulnérable de la sous-région des Caraïbes. La suppression des arrangements commerciaux préférentiels a provoqué l'effondrement du secteur agricole et perturbé les modes de vie traditionnels. Les récents ouragans ont aggravé les difficultés socioéconomiques et les faiblesses structurelles et institutionnelles. La taille de ces pays, leur perméabilité, leur absence d'accès aux marchés de capitaux et leur vulnérabilité aux grandes perturbations exogènes ont des répercussions profondes sur leur situation financière et leur balance des paiements. Le produit intérieur brut de ces pays augmente en moyenne de moins de 2 % par an.

28. L'un des plus gros obstacles pour les pays de la Communauté des Caraïbes à la réalisation des Objectifs du Millénaire tient à leur vulnérabilité aux crises financières. Ces pays ont pris des mesures énergiques pour réduire le taux d'inflation, renforcer les performances des secteurs national et régional et réduire le solde extérieur. Ces initiatives ont mis l'accent sur les politiques macroéconomiques et financières régionales. L'accès aux financements externes a facilité le lancement de nombreuses initiatives au cours de la dernière décennie. Toutefois, dans le même temps, le déficit budgétaire et le fardeau de la dette des pays de la région ont augmenté. Plusieurs membres de la Communauté des Caraïbes ont rejoint les rangs des pays les plus gravement surendettés.

29. Les institutions financières internationales doivent redoubler d'efforts pour mettre en place d'urgence des mécanismes de financement pour imprévus fiables pour répondre aux besoins très spécifiques des petits pays à l'économie vulnérable. Ces systèmes devraient être assortis de politiques de surveillance de l'économie mondiale efficaces, d'un

cadre pour la restructuration de la dette souveraine et des sources nouvelles et additionnelles de financement.

30. Il faut que le Groupe des 77, parallèlement à l'élargissement du rôle de surveillance du FMI aux politiques structurelles et institutionnelles et aux pressions exercées pour la mise en place de structures de financement externe plus équilibrées, redouble d'efforts pour coordonner ses politiques macroéconomiques. Les États de la Communauté des Caraïbes sont favorables au renforcement de la réglementation des marchés de capitaux internationaux. Ils soutiennent également l'adoption d'une réglementation multilatérale pour faire participer le secteur privé à la résolution des crises financières. Il est nécessaire d'élargir la représentation des pays en développement dans les conseils exécutifs des institutions de Bretton Woods et leur participation aux prises de décisions et à l'établissement des normes concernant les questions économiques et financières internationales.

31. Il est urgent de prendre des mesures pour assurer la coopération internationale en matière d'impôts : il n'y a à ce jour aucune instance intergouvernementale chargée de cette question à titre permanent.

32. Les pays sont responsables en dernière analyse de leur propre développement, mais la communauté internationale doit aussi participer en créant un cadre de facilitation. Les questions touchant à la viabilité de la dette doivent être étudiées en détail. L'objectif ultime est d'élargir les possibilités d'investissement privé dans les pays en développement et d'assurer la croissance économique de ces pays. L'orateur se range aux vues exprimées dans le document A/59/219, notamment concernant la viabilité de la dette et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il prend également note avec satisfaction de la prorogation de l'Initiative PPTE.

33. **M. Malanda** (Congo) dit que les espoirs d'allègement de leur dette extérieure placés par de nombreux pays en développement dans l'Initiative PPTE ont été déçus. Le Congo fait partie des pays qui ne pourront peut-être pas atteindre le point d'achèvement, en particulier si l'Initiative s'achève fin 2004. Le FMI a récemment estimé la dette extérieure du pays à environ 591 millions de dollars, soit l'un des montants les plus élevés du monde. Il semble improbable que le Congo puisse s'acquitter du paiement, avec intérêt, de cette dette. Une guerre civile de plusieurs années aux effets dévastateurs a appauvri le pays qui n'a plus les ressources nécessaires pour la

reconstruction nationale. La dernière mission du FMI a estimé que la performance du gouvernement était satisfaisante en ce qui concernait la gestion des ressources pétrolières nationales et la bonne gouvernance, notamment la transparence et le contrôle des dépenses publiques. Le Congo espère pouvoir disposer des ressources nécessaires pour assurer la croissance nationale et instaurer le développement durable.

34. La délégation se joint aux orateurs précédents pour préconiser une plus grande souplesse afin que l'Initiative PPTE puisse répondre aux attentes de tous les pays. Elle remercie les créanciers du Club de Paris d'avoir réduit l'encours de la dette nationale de 443 millions de dollars pour 2004-2005. Elle les assure que les fonds ainsi disponibles seront utilisés avec transparence.

35. **M. Fonseca** (Brésil), s'exprimant au nom des pays membres du Groupe de Rio, estime également que l'allégement de la dette est indispensable pour que les pays concernés puissent financer la lutte contre la pauvreté, assurer leur croissance économique et leur développement durable. Il regrette que les préceptes du « Consensus de Monterrey » ne se soient pas transformés en mesures concrètes pour faciliter le paiement de la dette, établir la solvabilité et la capacité d'endettement, promouvoir la croissance et le développement durable. Les membres du Groupe de Rio sont des pays à revenu intermédiaire. Ils réaffirment que le renforcement de la coopération internationale est nécessaire, à tous les niveaux, pour les aider à procéder aux ajustements structurels, à accéder aux marchés et à améliorer leur gouvernance. S'agissant de la dette extérieure, ils soulignent la nécessité, en fonction de leurs capacités propres et du contexte national, de promouvoir la lutte contre la faim et la pauvreté dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

36. **M. Zoubi** (Jordanie) dit que son pays est vulnérable aux chocs exogènes et que sa capacité à les absorber est limitée. La Jordanie n'a pas les moyens de financer les mesures de précaution et les dispositifs de protection requis. Depuis le milieu des années 50, le pays n'a pas passé 10 ans sans subir les répercussions des chocs exogènes dont parle le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement.

37. L'orateur, après avoir fait l'historique de l'endettement de la Jordanie, conclut en signalant que son gouvernement s'est engagé dans une série de

réformes qui a abouti à la rationalisation de la gestion du cadre macroéconomique. Néanmoins, les problèmes de croissance en valeur réelle ne sont pas complètement résolus, pas plus que la dette extérieure et le déficit budgétaire ne sont ramenés à des niveaux acceptables. Le service de la dette extérieure de la Jordanie devrait augmenter en juin 2007 avec le premier versement du principal et des intérêts. En prévision, des stratégies de développement sectoriel seront mises en place dans les zones microéconomiques critiques.

38. En ce qui concerne les difficultés liées à la dette extérieure mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport, l'orateur précise que le Plan de développement social et économique national (2004-2006) prévoit d'investir notamment dans les programmes de développement des ressources humaines, des services publics de base, des zones rurales et d'atténuation de la pauvreté. Les objectifs pour 2006 sont une augmentation du PIB de 6 % et une croissance du revenu par habitant de 3,6 %. Le déficit et la dette extérieure devraient tomber respectivement à 2,8 % et 24,5 % du PIB.

39. **M. Toro Jiménez** (Venezuela) demande aux pays développés de soutenir les mesures prises par la communauté internationale pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement et pour atténuer les impacts économiques et sociaux du service de la dette. Les institutions internationales de crédit et les autres organisations multilatérales imposent des politiques d'ajustement et des conditions qui aggravent l'endettement et la pauvreté.

40. La question de l'endettement a été beaucoup discutée dans les instances internationales, mais peu a été concrètement fait pour aider les pays pauvres à parvenir au développement durable. La situation des pays les plus pauvres de la planète est débattue avec force rhétorique à chaque sommet important et à chaque grande conférence internationale, mais les objectifs concrets comme ceux du Millénaire pour le développement sont encore loin d'être atteints.

41. Pour sa part, le Venezuela est parvenu à assumer les charges associées au service de la dette et à améliorer sa situation à long terme. Il a remboursé 80 % des sommes dues pour 2004. Le pays est parvenu à assurer la viabilité de son endettement grâce en partie aux résultats du récent référendum présidentiel, aux réserves extérieures importantes et à l'amélioration du système national de recouvrement de l'impôt.

42. Le Venezuela est prêt à collaborer étroitement avec les groupes et les mouvements représentant les pays en développement au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'avec tous les groupes régionaux, pour assurer la coordination des initiatives qui permettront de trouver une solution juste et durable au problème de la dette.

La séance est levée à 16 h 45.